

Le loup ne fait pas de politique

Publié le vendredi, 12 juin 2015 17:06



Au cours du mois de mai, suite à une attaque de loup sur sa commune, le maire de Pelleautier a signé un arrêté autorisant, tout citoyen majeur muni d'une arme et ayant la faculté de s'en servir, de tuer un loup. La Coordination Rurale des Hautes-Alpes estime qu'il faut laisser les maires défendre leurs citoyens et le pastoralisme.

Des mesures de protection inefficaces

Le troupeau attaqué sur cette commune était protégé dans un parc fermé et électrifié. Ceci prouve bien que malgré les mesures de protection qui peuvent être mises en place, elles n'empêchent pas le loup d'attaquer un troupeau. Un constat que la CR avait déjà mis en évidence à de multiples reprises.

Des attaques en augmentation

Entre janvier et mai 2015, le département des Hautes-Alpes a comptabilisé 26 attaques et 52 victimes. Soit, 15 attaques et 32 victimes de plus que l'année précédente sur la même période.

Ainsi, le 15 mai, le Préfet des Hautes-Alpes a signé un arrêté autorisant les tirs de défense pour les éleveurs victimes du loup sur les communes de Pelleautier et La Bâtie-Montsaléon.

Lu **108** fois

J'aime

0

Tweeter

0

g+

0